ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

Session 2027

Certificat d'aptitude professionnelle
ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE
EP1, EP3 pour l'acquisition
de l'agrément assistant(e) maternel(le)

NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES CANDIDATS

Sommaire

- Inscription à l'examen – p. 3
- Règlement d'examen – p. 4
- Dispenses d'épreuves du domaine professionnel – p. 4
- EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant – p. 5
- EP3 – Exercer son activité en accueil individuel – p. 6
- Périodes de formation en milieu professionnel – p. 7
- Attestations et justificatifs de PFMP – p. 7
- Gestion des documents – p. 8
- Résumé – p. 9
- Référentiels et textes réglementaires – p. 9
- Contact – p. 9

Inscription à l'examen – du 8 octobre à 9h00 au 13 novembre 2026 à 17h00

Vous devez impérativement résider dans l'un des 4 départements de l'académie de Clermont : Allier (03), Cantal (15), Haute-Loire (43) et Puy-de-Dôme (63)

1. L'inscription au CAP AEPE se fait en ligne via le portail Cyclades

-soit à partir de l'adresse :
https://www.ac-clermont.fr/examens-121714 (rubrique CAP)

-soit à partir de l'adresse :
https://candidat.examens-concours.gouv.fr

2. Création de votre compte candidat « Cyclades »

Vous devez obligatoirement renseigner une adresse électronique valide : elle vous permettra à tout moment de vous connecter à votre espace candidat.

Vos identifiants de connexion devront être conservés précieusement pour les connexions futures et notamment pour accéder aux documents mis à disposition dans la rubrique « mes documents » (confirmation d'inscription, convocation aux épreuves ponctuelles terminales, relevé de notes…).

Une fois votre compte candidat créé, vous recevrez un mail à l'adresse indiquée lors de la création du compte. Vous disposez alors de 48 heures pour activer le compte en cliquant sur le lien qui vous a été adressé.

3. Inscription à l'examen

Il vous suffit de cliquer sur « ***M'inscrire*** » en page d'accueil de votre compte candidat.

Après avoir lu et accepté les conditions d'inscription en cochant la case correspondante, il vous faudra compléter les 7 onglets du formulaire d'inscription.

⚠ **Attention** : pour finaliser et valider votre inscription, vous devez obligatoirement cliquer sur **enregistrer**. Cela génèrera le récapitulatif d'inscription.

Il est indispensable de relire attentivement ce document. En cas de modifications à effectuer, cliquez sur le bouton « Précédent » jusqu'à revenir à l'onglet recherché.

Une fois la vérification faite, vous pouvez cliquer sur « Suivant ».

→ Vous avez désormais jusqu'au 13 novembre 2026 à 17h pour fournir vos pièces justificatives

Pour cela, cliquez sur l'onglet : *Menu > Mes justificatifs*
Une fois les pièces ajoutées, cliquez sur « *J'ai fourni toutes mes pièces* ».

Vous devez **obligatoirement** imprimer votre récapitulatif d'inscription en cliquant sur « *visualiser/imprimer* ». Il faudra signer celui-ci, le scanner au format PDF ou le photographier au format JPEG et déposer ensuite ce document dans la pièce justificative correspondante (Récapitulatif de votre candidature signé).

Règlement d'examen

Epreuves – Domaine professionnel	Coef.	Mode	Durée
EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant	6	Ponctuel Oral	0h25
EP3 – Exercer son activité en accueil individuel	4	Ponctuel Oral	Sans projet : 0h25 + préparation écrite 1h30 Avec projet : 0h25

Dispenses d'épreuves du domaine professionnel

Ministère ou organisme certificateur	Diplôme	Spécialité	EP1	EP3
Education nationale et Jeunesse	BEP	Accompagnement Soins et Services à la Personne (BEP ASSP) (de 2013 à 2020)	Dispense	
	MC CS	Aide à Domicile (à partir de 2000)		Dispense
Agriculture et Alimentation	BEPA	Option services aux personnes (de 2013 à 2021)	Dispense	Dispense
	CAPA	Services aux personnes et vente en milieu rural (à partir de 2017)		Dispense
Emploi	Titre pro	d'assistant(e) de vie aux familles (à partir de 2003)	Dispense	Dispense

Pour toute demande de dispense lors de l'inscription, il vous faudra joindre une copie du ou des diplômes concernés.

En cas de diplôme perdu, vous pouvez faire une demande d'attestation de réussite en ligne via le portail Cyclades :

https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/attestations

Si votre diplôme est ancien et/ou ne figure pas dans la base de données Cyclades, vous devrez vous rapprocher du service des examens et concours de l'académie dans laquelle vous l'avez obtenu afin d'obtenir votre attestation de réussite.

⚠ L' « attestation de réussite intermédiaire » délivrée depuis 2021 aux candidats des BAC professionnels n'a pas valeur de diplôme et ne dispense donc d'aucune épreuve.

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant – coefficient 6

→ Cette épreuve évalue vos compétences acquises lors de vos *périodes de formation en milieu professionnel* et/ou de vos expériences professionnelles en établissement d'accueil du jeune enfant et/ou à domicile. Il s'agira de présenter d**es activités conduites dans un contexte d'intervention auprès d'enfants de zéro à trois ans (enfants de moins de 36 mois)**. (*chapitre PFMP et/ou expériences professionnelles p. 8 – 10 ; **attestation A***)

Il s'agit d'une épreuve orale de 25 minutes durant laquelle vous présenterez au jury 2 fiches : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury.

Les compétences attendues sont les suivantes :

- Savoir recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

Contenu des fiches :
-Fiche 1 - Présentation du contexte d'intervention
-Fiche 2 - Description des activités

Les modèles de fiches sont disponibles sur la page suivante :
https://www.ac-clermont.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-121721

Vous devrez les remplir, recto-verso maximum, et **les apporter avec vous le jour de l'épreuve, en deux exemplaires**.

A noter : afin de vérifier la validité de vos fiches, vous serez invité, environ deux semaines avant le début des épreuves, à nous les transmettre via un lien de téléversement qui vous sera transmis ultérieurement.

⚠ En cas de dossier incomplet ne correspondant pas aux exigences pour le passage de l'épreuve, la mention « non valide » sera attribuée. En conséquence, le diplôme ne pourra pas être délivré.

Un dossier complet comporte deux fiches, l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ; et l'attestation de stage ou PFMP ou d'activité et expérience professionnelle, relative au contexte d'intervention choisi auprès d'enfants de zéro à trois ans.

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel – coefficient 4

→ Cette épreuve évalue vos compétences acquises lors de vos *périodes de formation en milieu professionnel* et/ou de vos expériences professionnelles **en accueil individuel de type maisons d'assistants maternels, domicile personnel et domicile des parents.**
(chapitre PFMP et/ou expériences professionnelles p. 8 – 10)

Il s'agit d'une épreuve en 2 temps :

1. **une préparation écrite d'une durée de 1h30 durant laquelle vous élaborez un projet d'accueil individuel sur la base d'un ensemble documentaire fourni le jour de l'épreuve**
2. **une épreuve orale de 25 minutes durant laquelle vous présenterez le projet d'accueil précédemment élaboré suivie d'un entretien avec le jury**

Les compétences attendues sont les suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

A noter : si vous êtes assistant(es) maternel(le)s en activité ou employé(e) à domicile, vous avez la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur votre contexte d'intervention.

Ce choix se fait lors de l'inscription : dans ce cas vous n'aurez pas de préparation écrite et devrez concevoir et remettre un dossier présentant votre projet d'accueil, de 5 pages maximum, en recto-verso et en double exemplaire, le jour de l'épreuve.

A noter : afin d'attester la présence de votre projet d'accueil, vous serez invités, environ deux semaines avant le début des épreuves, à nous les transmettre via un lien de téléversement qui vous sera transmis ultérieurement.

⚠ En l'absence du dépôt du projet d'accueil, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve. La mention "non valide" est attribuée à l'épreuve. En conséquence, le diplôme ne peut pas être délivré.

Périodes de formation en milieu professionnel et/ou expériences professionnelles

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou expériences professionnelles sont obligatoires pour pouvoir vous présenter aux épreuves.

Important : les PFMP et/ou expériences doivent impérativement avoir été réalisées **entre le 1er janvier 2024 et le 26 mars 2027.**
Toute expérience antérieure ne sera pas prise en compte.

Vous devez attester de **14 semaines (448h minimum) d'expérience professionnelle** auprès d'enfants de moins de 6 ans incluant une période obligatoire de 3 semaines (96h minimum) réalisée auprès d'enfants de moins de 36 mois.

Si le nombre d'heures effectué durant les stages est inférieur à 32 heures/semaine, le nombre des semaines exigé sera augmenté.

Attestations et justificatifs de PFMP

Attestations obligatoires

Vous devez obligatoirement faire remplir par chacun de vos employeurs ou parent employeur **l'attestation C** fournie par l'académie de Clermont.

Vous pouvez télécharger cette attestation depuis la page suivante :
https://www.ac-clermont.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-121721

⚠ **Vous devrez impérativement fournir avec vos attestations :**

-des copies de vos contrats de travail ainsi que les 3 derniers bulletins de salaire associés.

-une copie de votre agrément en cours de validité

-les attestations des 2 modules de formation obligatoires

Gestion des documents

Envoi des attestations

Vous devez envoyer l'ensemble de vos attestations et vos justificatifs **entre le 22 et le 26 mars 2027 DERNIER DÉLAI**, cachet de la poste faisant foi, UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE, à l'adresse suivante :

Rectorat – DEC4 - CAP AEPE
3 Avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Nous vous recommandons d'opter pour un courrier avec numéro de suivi.

⚠ **En cas de retard ou de dossier incomplet, vous ne serez pas autorisé à passer les épreuves. La mention « non valide » sera attribuée et votre diplôme ne pourra pas être délivré.**

Fiches pour l'épreuve EP1

Les 2 fiches pour l'épreuve EP1 seront à apporter le jour de l'épreuve en double exemplaire.

Vous les trouverez sur la page suivante :
https://www.ac-clermont.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-121721

A noter : afin de vérifier la validité de vos fiches, vous serez invité, environ une semaine avant le début des épreuves, à nous les transmettre via un lien de téléversement qui vous sera transmis ultérieurement.

⚠ **En cas de dossier incomplet ou de fiche ne correspondant pas aux exigences pour le passage de l'épreuve, la mention « non valide » sera attribuée.**
En conséquence, le diplôme ne pourra pas être délivré.

Projet d'accueil réel pour l'épreuve EP3

Si vous avez opté pour le projet d'accueil réel pour l'épreuve EP3 lors de votre inscription, vous devrez l'apporter le jour de l'épreuve, en double exemplaire.

Votre projet devra faire 5 pages maximum en recto-verso.

⚠ **Vos nom de naissance, prénom(s) et numéro de candidat devront apparaitre lisiblement en haut de votre projet, ainsi que le jour et l'heure de votre convocation à l'épreuve.**

A noter : afin d'attester la présence de votre projet d'accueil, vous serez invités, environ deux semaines avant le début des épreuves, à nous les transmettre via un lien de téléversement qui vous sera transmis ultérieurement.

⚠ **En l'absence de dépôt de votre projet le jour de l'épreuve, vous ne serez pas autorisé à passer cette dernière et la mention « non valide » sera attribuée.**
En conséquence, le diplôme ne pourra pas être délivré.

Résumé

1. Je m'inscris sur Cyclades entre le 8 octobre à 9h00 et le 13 novembre 2026 à 17h00

2. A l'issue de chaque stage ou expérience professionnelle, je fais remplir mes attestations à mes tuteurs ou employeurs

3. En cas d'expérience professionnelle, je veille à bien joindre à mes attestations **mon contrat de travail et mes 3 derniers bulletins de salaire**

4. J'envoie par courrier postal, **entre le 22 et le 26 mars 2027**, dernier délai, l'ensemble de mes attestations et justificatifs

5. **Epreuve EP1 et EP3 avec projet d'accueil réel** : je dépose en ligne mes 2 fiches et mon projet d'accueil via le lien de téléversement qui me sera communiqué

6. **Epreuve EP1** : j'apporte mes 2 fiches, en double exemplaire, le jour de l'épreuve

   Epreuve EP3 (uniquement si l'option « avec projet d'accueil réel a été choisie lors de l'inscription) : j'apporte mon projet d'accueil, en double exemplaire, le jour de l'épreuve

Référentiel et textes réglementaires

Toutes les informations concernant le CAP « Accompagnant éducatif de la petite enfance » (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel…) sont précisées dans l'arrêté du 30 novembre 2020 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 2 mai 2025, consultables aux adresses ci-dessous :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051632066
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042677254

Contact

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter la Division des examens et concours du rectorat de Clermont-Ferrand :

-par téléphone au **04 89 65 47 57**
-par mail à l'adresse **dec.exapro3@ac-clermont.fr**